Poliez-Pittet, le 7 novembre 2022

Au Conseil communal
de Poliez-Pittet

Préavis municipal n° 04-2022
Budget 2023

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément:

- à l'article 4 de la loi sur les communes (LC ; BLV 175.11),
- aux articles 5 à 8 du règlement sur la comptabilité des communes (RRCom ; BLV 175.31.1),
- à l'art. 88 du règlement du Conseil communal de Poliez-Pittet,

la Municipalité soumet le budget 2023 à votre approbation. Il a été approuvé par la Municipalité le 7 novembre 2022 et tient compte des informations disponibles à cette date.

Remarques générales

Le budget 2023 présente un excédent de charges prévisionnel de

CHF 119'287.-.

Cet excédent représente une diminution de dépenses de CHF 77'644.- par rapport au budget 2022. Il tient compte d'un taux d'imposition de 73, tel qu'adopté par le Conseil communal le 10 octobre 2022.

Le total des charges d'exploitation est estimé à CHF 3'739'799.- contre des revenus d'exploitation CHF 3'620'512.-.

Les prévisions 2023, bien que présentant un résultat légèrement négatif, correspondent à une situation à la fois saine et rassurante qui permettra de contenir l'endettement communal et les investissements projetés.

Concernant la maîtrise des charges portées au budget, il apparaît qu'une partie significative de nos dépenses sont tributaires d'une forte dépendance à des fluctuations externes sur lesquelles la Municipalité n'a pas de prise comme, notamment, les décomptes de la facture sociale, de la péréquation, des charges scolaires, de la police... Ces montants sont indiqués dans le budget en tenant compte des projections qui nous sont communiquées par le canton ou par les associations intercommunales concernées. Les facturations définitives n'interviendront qu'ultérieurement, en fonction des rendements d'impôts et des paramètres financiers de l'ensemble des communes vaudoises qui ne seront effectivement connus que courant 2023.

Les prévisions économiques disponibles ont aussi été prises en compte lors de l'élaboration du présent budget. S'il y a une année nous nourrissions un certain optimisme au sortir de la crise du COVID-19, c'est plutôt le pessimisme qui règne à nouveau. En effet, l'économie vaudoise semble déjà subir les effets de la dégradation de la conjoncture mondiale. La guerre en Ukraine et les sanctions contre la Russie ont déjà fait sentir leurs effets sur la hausse des prix des matières premières et, par ricochet, des denrées et des services. Pour ces motifs, la Municipalité propose notamment d'indexer les salaires des employés de notre commune afin de préserver leur pouvoir d'achat.

La crise énergétique qui est d'ores et déjà annoncée aura également, sans aucun doute, des effets sur certaines positions budgétaires. La Municipalité a opté pour une prise en compte assez large des augmentations des coûts attendus, quand bien même les mesures d'économie envisagées devraient quelque peu atténuer l'effet escompté. Elle a ainsi décidé, pour les divers postes budgétaires liés à la consommation d'électricité/chauffage, de doubler les coûts de la consommation effective de l'année 2021.

La Municipalité n'a en revanche pas envisagé d'impact particulier lié à la gestion de la crise sanitaire dans les prévisions 2023. En effet les signaux actuels n'indiquant pas d'effets particuliers à prendre en considération.

Au regard de ce qui précède, force est de constater que l'incertitude quant à l'évolution future de la situation générale reste toujours élevée et que la prudence financière doit rester de mise.

****

Nous vous communiquons, ci-après, quelques explications concernant le budget 2023 dont vous trouverez le détail en annexe. Il convient de garder à l'esprit le caractère provisoire des montants indiqués.

1. Administration générale

L'augmentation au point 110.301.0 « traitement du personnel » est liée à la proposition d'indexer les salaires des employés de la commune à hauteur de 3% afin de compenser, du moins partiellement, l'impact de la situation politico-économique actuelle sur leur pouvoir d'achat. Cette augmentation a été également répercutée sur les autres positions budgétaires concernées (110.303.0 « assurances sociales », 110.304.0 « caisse de retraite », positons « imputations internes - employés communaux).

A noter que la masse salariale globale inclut la rétribution de la collaboratrice engagée par contrat de durée déterminée pour mettre à jour la tenue des

archives de la commune et mettre en place un plan d'archivage permettant de répondre aux exigences cantonales en la matière. Cette tâche, débutée en décembre 2021, est toujours en cours.

2. Finances

Les recettes fiscales (210) ont été estimées conformément aux méthodes suggérées par le Canton, en tenant compte des dernières taxations (bouclement au 30 septembre 2022) ainsi que des demandes de modification des acomptes par les contribuables. Cela s'applique tant pour les personnes physiques que morales. Il est pour l'heure difficile d'estimer si la crise politique mondiale que nous traversons aura un impact effectif sur les recettes fiscales à venir.

Concernant la péréquation directe nette, notre part due serait de CHF 499'086.-, (220.352.0), et celle à recevoir de CHF 406'410.- (220.452.0). Notre charge diminuerait donc par rapport à l'année précédente. Pour le budget 2023, elle s'élèverait à CHF 92'676.- contre CHF 124'819.- pour 2022.

Pour les dépenses thématiques (frais routes et forêts), le remboursement est calculé à hauteur de CHF 150'105.

3. Domaines et bâtiments

La Municipalité à entrepris une remise à niveau des abris de protection civile situés sous la grande salle. Afin de poursuivre diverses démarches d'entretien et de remplacer du matériel qui n'est plus adapté (mobilier, matelas, etc.), un montant de CHF 5'000.- a été porté au budget (3510.314.1 "entretien des abris »).

Afin de remettre en état les terrains de foot qui ont souffert des restrictions d'eau imposées à l'été 2022, un traitement visant à l'aération et à la scarification de la pelouse est prévu. Le montant de CHF 5'414.- retenu au budget est basé sur le devis établi par l'entreprise à laquelle les travaux seront confiés (354.314.1 « entretien installations terrain »).

4. Travaux

Dans la perspective de réduire durablement la consommation d'électricité, la Municipalité a décidé d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5h00 du matin. L'installation d'horloges est par conséquent nécessaire. Le montant de CHF 8'300.- mentionné dans le budget se base sur le devis établi par l'entreprise qui sera chargée des travaux (430.314.3 « entretien de l'éclairage public »).

Après avoir acquis un deuxième véhicule en lien avec le poste supplémentaire d'employé communal créé en 2021, le point 431.311.0 « achat de matériel, machines, outillage » tient compte de la nécessité probable de remplacer, dans le courant de l'année prochaine, l'autre véhicule propriété de la commune, dès lors que ce dernier démontre des signes d'usure. Un montant de CHF 5'000.- a ainsi été prévu au budget pour permettre, le cas échéant, l'achat d'un utilitaire d'occasion.

Au poste budgétaire 453.314.1 « entretien - centre de tri et de récupération », un montant de CHF 3'000.- est prévu pour diminuer la surface du lieu

d'entreposage des branchages, en raison de la création d'un lit de roseaux supplémentaire.

5. Instruction publique et cultes

Le poste 510.352.1 « enseignement, primaire et secondaire » est établi en fonction des indications de la direction de l'ASIRE (Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens). Le coût par habitant est en augmentation et passe de CHF 618.- à CHF 653.09.

6. Police

La facture de notre commune pour le coût de la réforme policière (610.351.0) est en légère baisse. De CHF 82'804.- sur les comptes 2021, elle est prévue à CHF 79'113.-. Cette somme est calculée sur la base d'une simulation faite avec les montants donnés par le canton.

Pour le SDIS (Service de défense contre l'incendie et de secours), le montant retenu (650.352.0) se base sur le budget 2022 de cette entité. Ce dernier prévoit une augmentation du coût par habitant de CHF de 29.80 à CHF 29.9657.

Il en va de même pour l'ORPC (Organisation régionale de Protection civile), au point 660.352.1, dont le montant retenu est issu du budget 2023, voté par cet organisme. Il faut ici aussi constater une augmentation du coût par habitant qui passe de CHF 24.7147 à CHF 25.083.

7. Sécurité sociale

La rubrique 710.352.4, « contribution de l'EFAJE » (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants), a été établie sur la base de projections faites par cette association dans le cadre de son budget pour l'année 2023.

En comparaison aux comptes 2021, la participation à la cohésion sociale (anciennement « facture sociale ») (720.351.0), pour notre commune, devrait subir une légère baisse de CHF 9'339.- pour l'année prochaine, la ramenant ainsi à CHF 342'359.-. Ce montant reste, malgré tout, très important.

8. Services industriels

Cette rubrique n'appelle pas de précisions particulières, sous réserve du poste 810.332.0 « amortissement d'investissement » qui prévoit l'amortissement à hauteur de CHF 18'100.- relatifs aux travaux menés, en 2022, sur les routes d'Oron, de la Poste et de Lausanne. En effet, selon les règles comptables usuelles, l'amortissement débute l'année qui suit l'investissement.

Conclusions

La Municipalité a l'obligation de respecter les charges financières imposées laissant peu de liberté de manœuvre pour les dépenses communales de toutes sortes. Elle s'est efforcée d'établir un budget qu'elle considère, malgré un déficit prévisionnel, cohérent et prudent.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis municipal n° 04-2022
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

d'adopter le budget pour l'année 2023, annonçant un résultat final négatif de CHF 119'287.-, tel qu'il a été présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis.

Préavis adopté en séance de municipalité du 7 novembre 2022.

Municipal (e) en charge du dossier : Susana Camarda

Au nom de la Municipalité :

Le syndic
Pascal Dutton

La secrétaire
Tania Giordano

Annexe : budget 2023